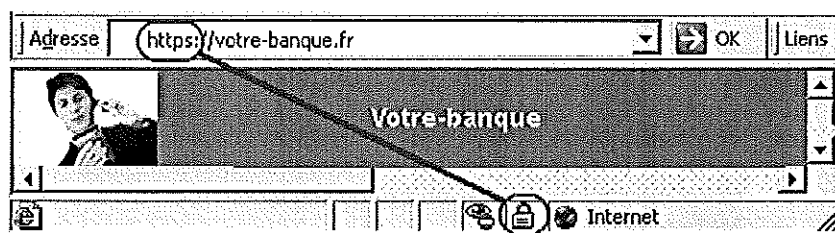




Le développement d'Internet s'est accompagné de l'apparition de nouvelles escroqueries, qui sont pour la plupart faciles à reconnaître et à éviter.



Premières précautions :

- x Installez un logiciel anti-spam, un antivirus et un pare-feu.
- x Ne communiquez jamais :
 - Votre adresse exacte ou votre emploi du temps.
 - Des photocopies de documents d'identité ou administratifs, elles peuvent être utilisés pour usurper votre identité.
 - Votre pseudo ou votre mot de passe, même pour dépanner un proche.
 - Votre code de carte bancaire (code à 4 chiffres), même sur un site de vente en ligne.
- x Ne communiquez d'informations confidentielles que si :
 - Vous avez atteint la page via un moteur de recherche, en passant par exemple par la page d'accueil du site de votre banque, et pas en cliquant sur un lien.
 - La page est sécurisée : l'adresse du site en haut à gauche de la page commence par https et pas http, et un petit logo symbolisant un cadenas fermé est visible.



Se protéger des mails escrocs :

Certaines escroqueries sont très courantes et donc faciles à reconnaître :

Comment les reconnaître ?	Que faire ?
 <p>Nous avons restauré l'accès à votre compte. Nous avons maintenant besoin que vous confirmez à nouveau les informations de votre compte chez Orange.fr.</p>	
<p>Une banque ou autre vous demande de communiquer vos informations personnelles sous un prétexte quelconque (panne informatique, changement de système...)</p>	<p>Contactez votre banque par téléphone pour vous assurer qu'elle est bien l'expéditrice du message. A priori elle ne vous demandera pas ce type d'informations, et surtout pas par mail.</p>
<p>ATTENTION! Votre ordinateur a été bloqué pour violation de la loi Française</p>  	
<p>Un service de police bloque votre ordinateur et demande le versement d'une amende.</p>	<p>Les services de police ne bloquent pas les ordinateurs. Ne payez pas, et demandez de l'aide pour nettoyer votre ordinateur.</p>
<p>On vous demande de l'aide pour toucher de l'argent en échange d'une commission.</p>	<p>Ne répondez pas et supprimez le mail.</p>

Dans tous les cas, si un message vous interpelle, même s'il semble vous être adressé personnellement ou provenir de quelqu'un que vous connaissez, ne prenez pas de risques :

- x Ne répondez pas, cela confirmerait que votre adresse est valide.
- x N'ouvrez pas les pièces jointes, qui peuvent contenir des virus.
- x Supprimez le message.
- x Signalez le mail reçu sur <http://www.signal-spam.fr>

J'achète en ligne :

- x Faites vos achats sur des sites connus, référencés par des magazines sérieux.
- x Si vous effectuez régulièrement des achats sur Internet, utilisez un compte de paiement en ligne ou une carte-jeton : il s'agit d'une carte intermédiaire que l'on crédite d'un certain montant, et qui évite d'avoir à rentrer ses coordonnées bancaires à chaque achat. Utilisez un système connu tel que e-Carte bleue, Payweb, Paypal, Paysafecard, MyNeosurf ou Ticket Premium.
- x N'entrez jamais deux fois vos informations bancaires pour un même achat.
- x Si vous achetez un véhicule sur un site de vente entre particuliers, demandez à essayer avant d'acheter.

Conservez tous les documents (mails échangés...) relatifs à la transaction le temps de finaliser la vente pour faciliter l'enquête en cas de dépôt de plainte.



PayPal™



paysafecard

J'utilise un système de vente entre particuliers :

- x Privilégiez les sites avec système « de tiers de confiance » : il s'agit d'une tierce personne qui conserve l'argent de l'acheteur en attendant que le vendeur ait envoyé l'objet. Vérifiez quelles garanties sont proposées en cas de litige.
- x Méfiez-vous :
 - si le prix est anormalement bas.
 - si le vendeur propose d'utiliser des systèmes de transferts de fonds internationaux tels que Paysafecard, Ukash, MoneyPak, Western Union.
- x Si le montant est important, il est toujours préférable de rencontrer l'acheteur ou le vendeur.
- x Ne laissez pas partir ce que vous vendez sans avoir obtenu la totalité du paiement.
- x Si vous vendez, refusez d'avancer de l'argent, vous risquez de ne jamais être remboursé.

Une escroquerie courante sur les sites de vente entre particuliers est la fraude aux faux chèques bancaires : l'acheteur s'intéresse à un article, puis envoie un chèque dont le montant est supérieur à ce qui est convenu. Il demande ensuite de rembourser une partie du surplus. Le chèque est un faux. N'envoyez pas l'argent et ne tentez pas d'encaisser le chèque.

En cas d'utilisation frauduleuse d'une carte bancaire, la loi prévoit un délai de 13 mois pendant lequel la victime peut contacter sa banque pour s'opposer au paiement de la somme.



Si vous êtes victime d'une tentative d'escroquerie, signalez-le sur internet-signalement.gouv.fr

Si vous avez subi un préjudice, déposez plainte auprès du commissariat ou de la brigade proche de votre domicile.